



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/SR.670
9 janvier 2001

Original : FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Vingt-sixième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE (PARTIEL)* DE LA 670^{ème} SÉANCE

tenue au Palais Wilson, à Genève,
le lundi 8 janvier 2001, à 10 heures

Présidente : Mme OUEDRAOGO

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SESSION

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION DE RAPPORTS PAR LES ÉTATS PARTIES

* Il n'a pas été établi de compte rendu pour le reste de la séance (privée).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.01-40086 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La PRÉSIDENTE déclare ouverte la vingt-sixième session du Comité, qui est également la première session du XXI^e siècle et du troisième millénaire. La fin du siècle précédent a été marquée par de nombreuses violations des droits de l'homme, et en particulier des droits de l'enfant dont la vulnérabilité s'est accrue au cours des 20 dernières années. Pour renforcer les dispositions juridiques existantes mais encore insuffisantes, en septembre 2001 se tiendra à New York une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui aura pour objectifs d'analyser les progrès accomplis au cours des 10 dernières années et d'adopter des plans et programmes de nature à mieux servir les intérêts des enfants. Par ailleurs, les questions relatives aux enfants seront traitées dans le cadre de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Les résultats de ces réunions revêtiront une grande importance pour le Comité et lui permettront de mieux suivre la mise en œuvre de la Convention dans les différents États parties. Durant la session, le Comité examinera neuf rapports de pays et poursuivra les discussions sur sa première observation générale, relative à l'éducation.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour provisoire) (CRC/C/101)

2. L'ordre du jour est adopté.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS PAR LES ÉTATS PARTIES (point 3 de l'ordre du jour)

3. M. DAVID (Secrétaire du Comité) dit que les rapports initiaux de Saint-Vincent-et-les Grenadines et du Niger ont été reçus depuis la précédente session du Comité, ce qui porte à 199 le total des rapports reçus, dont 155 rapports initiaux et 44 rapports périodiques. Cent-quarante et un rapports ont été examinés; 39 rapports initiaux et 97 rapports périodiques attendus n'ont pas encore été soumis.

Le débat faisant l'objet du compte rendu prend fin à 10 h 20.
